



On ne joue pas avec l'avenir d'une filière

La Commission a rendu public ce matin son rapport d'évaluation de la PCP. Elle conclue à l'inutilité de la réviser compte tenu des progrès réalisés et malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées qu'elle reconnaît. Elle esquisse quelques pistes d'évolution qu'elle confie courageusement...à la prochaine Commission !

Elle fait tout aussi courageusement, avec son « Plan d'action pour la restauration et la protection de la biodiversité marine » porter la responsabilité aux Etats membres le soin de mettre fin, sans justification, à l'activité d'un quart de la flotte de pêche européenne car elle doit contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour la France, l'addition est encore plus salée : c'est un tiers de la flotte de pêche française qui doit disparaître d'ici 2030. En effet, interdire l'utilisation de tous les engins de fond dans les aires marines protégées (AMP) revient à rayer de la carte ces activités exercées au chalut de fond, à la senne démersale ou à la drague dans les zones côtières ou au large.

Ces propositions de la Commission laisseront sans emploi 4350 marins-pêcheurs embarqués sur les 1200 navires pratiquant ces activités dans des Aires Marines Protégées (AMP). Aujourd'hui, les engins de fond produisent la moitié de la pêche française soit près de 204 000 tonnes pour une valeur d'environ 490 000 000 €.

Olivier Le Nézet, Président du CNPMEM le déplore : « Cette attitude est irresponsable. Exclure les engins de fond de toutes les AMP, c'est mettre à mort la filière européenne et française de la pêche sans aucune considération des impacts réels. Toutes nos flottilles artisanales et hauturières, sur toutes les façades, sont concernées. De Dunkerque à Sète, de Marseille à Bastia. Plus largement, c'est la porte grande ouverte à encore plus d'importations des pays-tiers comme la Chine, la Russie ou la Norvège! ».

En effet, la désignation des AMP peut inclure des objectifs peu sensibles à la pêche avec des engins de fond, comme la protection des oiseaux de mer, ou bien des habitats peu sensibles comme les bancs sableux de la Manche dont des millions de m³ sont déplacés naturellement à chaque coup de vent.

Avec ce Plan, la Commission rend inopérants des pans entiers de la Politique Commune de la Pêche à l'image du plan de gestion pour la Méditerranée. « Ce plan d'action met ainsi à mal non seulement les plans de gestion de la PCP mais aussi tous les travaux menés depuis plus de 10 ans avec les scientifiques et les professionnels dans les analyses de risques préliminaires à l'adoption de mesures de gestion dans les AMP ! », poursuit Olivier Le Nézet.

Olivier Le Nézet de conclure : « On ne joue pas à la roulette russe avec l'avenir d'une filière. J'attends maintenant une réponse forte du gouvernement français et du Parlement européen pour rappeler à la Commission son engagement à maintenir un équilibre entre production alimentaire et protection de l'environnement, entre objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques. Ce plan est disproportionné, grossier, injustifié et non fondé sur les meilleures données scientifiques ».

Paris, le 21 février 2023

Contacts :

Olivier Le Nézet : 06 40 57 39 85

Philippe De Lambert Des Granges : 06 60 95 27 94